

# CONSEIL DE QUARTIER DU 23 NOVEMBRE 2017

## Réveil Matin/Lycée/Senlis

### (Salle Georges Sand)

Ouverture de la séance par Monsieur le Président du Conseil de Quartier à 19h00 :

**Gilles LEON-REY**

**Conseiller municipal délégué en charge de la sécurité**

---

#### RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

---

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

---

#### ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

---

1. La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
2. L'aménagement du cœur de ville
3. Questions diverses

---

#### LA VILLE A 30

---

#### QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)

- A 30 km/h :
  - Le champ de vision s'élargit
  - La distance de freinage se réduit
  - Le risque d'accident mortel diminue

#### LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
  - Diminution de la pollution et des nuisances sonores
  - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

## **Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?**

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

## **COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?**

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
  - Variation de profil (chicanes...)
  - Réduction de la largeur de la chaussée
  - Carrefours en plateau surélevés
  - Priorités à droite

## **COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?**

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

---

## **AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE**

---

### **UN AXE FONDATEUR**

- L'ancienne route Royale reliait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

### **L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ**

- La société évolue
  - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
  - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
  - Internet transforme les habitudes d'achat
- La structure urbaine a changé
  - La ville s'est étendue
  - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
  - Les équipements publics dispersés

- Un aménagement urbain daté
  - Des trottoirs trop étroits
  - Des parkings souterrains sous-occupés
  - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité

⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

## **UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS**

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

## **1 PROJET / 3 OBJECTIFS**

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

### 1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

### 2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menaces rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

### 3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

## **CALENDRIER**

- Début des travaux : mars 2018
- Fin des travaux : septembre 2019

- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes

- Déroulement en 3 phases

1. Hôtel de Ville : printemps 2018
2. Carré d'Art : été 2018
3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

## **SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX**

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### ***Quelle solution préconisez-vous pour le Chemin du milieu des Vignes en matière de circulation ?***

Toutes les rues de la ville sont actuellement étudiées par l'entreprise ITER. Par la suite, au printemps, nous travaillerons sur les dispositifs qui pourront être mis en place pour résoudre les problèmes de vitesse.

Le Chemin du milieu des Vignes fait partie des axes qui demandent le plus de vigilance tout comme la rue du Moulin de Senlis.

### ***Les doubles sens cyclables sont-ils déjà prévus dans les rues à sens unique?***

La zone 30 étant reconnue comme un véritable aménagement cyclable par le ministère de l'écologie et les associations compétentes, elle permettra de favoriser l'usage du vélo, en apaisant la circulation automobile et en offrant la possibilité de création de contre sens cyclable dans les rues à sens unique dont la configuration n'est pas dangereuse.

Ce dispositif de double sens cyclable s'avère statistiquement peu accidentogène dans la mesure où les véhicules et les cyclistes se font face. La perception dans l'espace du véhicule par le cycliste ou du cycliste par le conducteur est très bonne. Les accidents dans ce type de rues, se produisent souvent au niveau des intersections. Il appartient évidemment d'identifier les rues où ce dispositif peut être appliqué.

### ***Est-il possible de mettre en place une navette pour les seniors durant toute la période des travaux de l'avenue de la République ?***

Une étude est actuellement conduite sur la mise en place d'une navette inter-quartiers. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancé des réflexions dans un prochain *Montgeron Mag*.

### ***Combien de places pourra contenir le parking appartenant actuellement à la Police Municipale ?***

Il contiendra 12 places accessibles au public.

### ***N'appréhendez-vous pas une usure prématurée des pavés avec le passage des bus sur l'avenue de la République ?***

Non, il y a beaucoup de ronds-points dans différentes communes qui supportent le passage de nombreux véhicules sans s'user prématurément comme, par exemple, le rond-point Charles de Gaulle à Paris. Nous resterons néanmoins vigilants sur la pose des pavés.

### ***N'avez-vous pas peur du bruit provoqué par les véhicules qui rouleront sur les pavés ?***

Nous poserons des pavés sciés, plus confortables, plats et qui n'accrochent pas, ce qui ne provoquera pas de rugosité.

### ***Est-il possible de créer des places de stationnement au niveau de la rue du Blandin ?***

S'agissant d'une zone PPRI aux abords de l'Yerres, il n'a pas été possible de créer des places de stationnements complémentaires.

La Ville n'est pas seule décisionnaire sur un sujet de cette nature. L'Etat refuse aujourd'hui d'imperméabiliser des sols inondables.

### ***Qu'en est-il de la fibre sur l'avenue de la République?***

La fibre déployée sur l'avenue de la République aura deux usages :

- D'une part, à destination des riverains, comme dans le reste de la commune ;
- D'autre part, pour la Mairie, en reliant l'Hôtel de Ville, la police municipale et la Médiathèque, ce qui nous évitera de payer des abonnements Internet actuellement coûteux

### ***Qu'en est-il de l'ancien Monsieur Meuble?***

En 2013, le M. Meuble, a été fermé et vendu sans que l'ancienne municipalité n'intervienne. Un premier permis, comportant des commerces en rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage, avait été accordé avant les dernières élections municipales.

Depuis 2014, nous rencontrons régulièrement le propriétaire afin de faire émerger en partenariat avec lui une affectation commerciale à même de redynamiser le centre-ville.

Au terme de près de quatre ans de discussions, il s'avère que le propriétaire n'a pas, hélas, pu faire naître de projet acceptable pour ce bien, en dépit de l'aide que la Municipalité lui a apportée. Compte tenu de sa localisation, en plein milieu du linéaire commercial de l'avenue de la République, la Ville ne peut pas laisser perdurer une telle situation indéfiniment.

C'est pourquoi nous avons lancé une procédure d'expropriation permettant, à terme, à la Ville de reprendre la main et de redonner vie à un espace crucial pour la vitalité de notre centre-ville.

### ***Qu'est-ce qu'un manager de centre-ville ?***

Un manager de centre-ville est un agent de la Mairie qui est en charge de faire le lien entre les différents commerçants. Il a également vocation à rechercher de nouveaux commerçants pour la ville et à les aider dans leur installation.

## **Qu'en est-il de l'avancée de la construction des logements à l'angle rue du Gué – avenue Jean Jaurès ?**

Le constructeur doit demander des autorisations de grutage à la SNCF pour pouvoir poursuivre cette construction. Ces autorisations sont longues à obtenir ce qui retarde le chantier.

De plus, l'entreprise a réétudié légèrement son projet en y modifiant quelques éléments.

## **Qu'en est-il de la Maison de l'Environnement ?**

Il s'agit d'un bâtiment qui appartient à la communauté d'Agglomération. En raison d'un problème de conception, son toit s'est effondré deux ans avant l'élection de la nouvelle Municipalité, entraînant la fermeture de la Maison de l'environnement.

Au terme d'une longue procédure juridique, désormais terminée, nous réfléchissons à utiliser ce bâtiment utilement.

## **Prévoyez-vous de supprimer les feux à proximité de la résidence Gaston Mangin ?**

Nous y réfléchissons lorsque nous entamerons la deuxième phase des travaux de rénovation de l'avenue de la République. Pour le moment, la première phase du projet, prévue en 2018-2019, comprend le linéaire allant de l'Hôtel de Ville à la Cour du Lion.

Il est ensuite prévu de rénover l'avenue entre la Cour du Lion et la Piscine.

## **Est-il toujours d'actualité que le quartier du Réveil Matin devienne la vitrine de Montgeron ?**

Bien entendu, c'est pourquoi dès 2014, nous nous sommes engagés dans un processus de redynamisation et de requalification du quartier que les habitants attendaient légitimement depuis de nombreuses années.

D'importants aménagements ont déjà été réalisés à cette fin, la rénovation de la route de Corbeil étant le dernier exemple en date.

De plus, grâce aux acquisitions foncières portées par la Ville au cours des trois dernières années, la majeure partie du foncier situé entre le champ et le rond-point du Réveil Matin est aujourd'hui maîtrisée, pouvant ainsi être mise au service d'un développement économique ambitieux et respectueux de votre cadre de vie.

## **Quel est l'impact budgétaire de l'ensemble des travaux sur nos impôts ?**

Aucune augmentation d'impôt n'est à prévoir.

## **Il y a de moins de moins de terrains à cultiver entre l'Avenue Jean Jaurès et la Route de Corbeil. Comment expliquez-vous cette désaffectation des terrains ?**

Ces terrains sont occupés de façon illégale. La SNCF n'a pas engagé de poursuites lors de l'installation. Désormais, la SNCF a pu constater les difficultés liées à ces occupations et cherche à sécuriser les abords des voies.